



Célébration de la Journée Internationale de la Femme 2015 par les Femmes de la Pêche Artisanale Africaine

Guinée-Bissau, le 08 mars 2015

DECLARATION DE BISSAU





Nous, femmes mareyeuses, micro mareyeuses, transformatrices des produits de la pêche artisanale, membres des organisations professionnelles de pêche artisanale de la Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de Pêche artisanale, la CAOPA, réunies à Bissau à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme :

Considérons que la pêche artisanale africaine :

- ▶ est un atout des pays africains face aux défis de développement durable ;
- ▶ est, de loin, le principal fournisseur d'emplois du secteur en Afrique;
- ▶ stimule les économies locales, si elle est associée à des politiques de protection sociale et de promotion du bien-être des communautés côtières ;

Considérons que :

- ▶ L'amélioration de la gouvernance prenant en compte l'ensemble de la filière pourrait conduire à un meilleur partage des bénéfices économiques et sociaux de la pêche au sein des populations africaines, ainsi qu'à une meilleure préservation des écosystèmes dont nos communautés dépendent pour vivre ;
- ▶ Dans la plupart des régions africaines, la capture et le commerce par la filière pêche artisanale offre un 'filet de sécurité alimentaire' aux populations les plus démunies ;
- ▶ Les femmes professionnelles actives dans la pêche artisanale africaine sont présentes à toutes les étapes de la filière ; elles sont le pilier de la cellule familiale des communautés de pêche artisanale africaines;
- ▶ De par leur place dans les communautés côtières, elles sont amenées à jouer un rôle important, aux côtés des pêcheurs artisans, dans la gestion et la résolution des conflits au sein des communautés de pêche, entre



CAPE - Coalition pour des Accords de Pêche Équitables





communautés, y compris entre communautés de pêche de pays voisins, notamment à travers des initiatives prises par les professionnels de la CAOPA comme les comités conjoints.

Etant donné que :

- ▶ **les pêches côtières sont confrontées à de nombreux défis :** beaucoup de ressources halieutiques côtières sont pleinement exploitées voire surexploitées, ce qui conduit à une compétition entre pêcheurs, voire à des conflits.
- ▶ **Les performances économiques et sociales de ces pêcheries sont de ce fait en baisse.** Beaucoup de communautés côtières qui dépendent de la pêche vivent dans la pauvreté, sont exclues de la prise de décision et en marge du développement. De plus, d'autres utilisations des ressources marines, ainsi que des activités de pêche non durables menacent la biodiversité, les écosystèmes marins et les communautés côtières qui en dépendent pour vivre.
- ▶ **la mauvaise gouvernance dans la pêche affecte la plupart des pays africains.** En particulier, il y a un manque de transparence important au niveau de la gestion du secteur de la pêche, le plus souvent préjudiciable aux communautés de pêche artisanale; des mécanismes formels de consultation et de participation des acteurs de la pêche dans la prise de décision sont, le plus souvent, absents ou inefficaces.
- ▶ **il existe des limites d'ordre réglementaire dans l'arsenal juridique des pêches dans nos pays, y compris en ce qui concerne les**





pêcheries artisanales, pour pouvoir assurer une gestion transparente, durable et participative de nos pêcheries, au bénéfice des communautés côtières et des populations;



Préoccupées par :

- ▶ **La vulnérabilité croissante des femmes des communautés de pêche artisanale**, ce qui ne leur permet pas d'assurer pleinement leur rôle dans la contribution à la sécurité alimentaire, à travers les activités de transformation et de commercialisation des produits halieutiques, ni de remplir leurs responsabilités pour le bien-être des familles et l'éducation des enfants.

Nous félicitant de :

- ▶ **la résolution de la première Conférence des ministres africains de la pêche et de l'aquaculture en 2011** qui a recommandé que les États





membres de l'Union africaine examinent la possibilité de réformer leurs politiques de pêche et d'aquaculture, que ce processus est en cours depuis 2013 sous l'égide du NEPAD et du programme IBAR de l'Union africaine;

- ▶ **La reconnaissance grandissante de l'importance du secteur de la pêche artisanale** notamment, dans la **Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio+20)**; les **Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts** ;
- ▶ **Enfin, la plus grande reconnaissance de l'importance de la pêche artisanale** a été obtenue par l'adoption, en Juin 2014, des **Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté**. Ces Directives cherchent à renforcer la contribution de cette pêche à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Elles visent aussi à favoriser et à améliorer le développement équitable et à améliorer la situation socio-économique des communautés de la pêche artisanale ainsi que la gestion durable et responsable des pêches. Enfin, elles intègrent dans leur approche les risques liés au changement climatique

Nous, femmes mareyeuses, micro mareyeuses, transformatrices des produits de la pêche artisanale africaine :

▶ **Proposons à l'Union Africaine de déclarer l'année 2016 « Année Africaine de la Pêche artisanale »**

Avec l'objectif de promouvoir la mise en œuvre des lignes directrices internationales en faveur de la pêche artisanale durable au niveau panafricain, en collaboration avec toutes les parties prenantes, au premier rang desquelles les





organisations africaines représentant les hommes et les femmes qui dépendent de la pêche pour vivre.

- ▶ **Appelons les gouvernements africains à soutenir et appuyer cette requête ;**
- ▶ **Appelons les Ministres africains de la Pêche et de l'Aquaculture, dans le cadre de la stratégie de réforme des pêches africaines à mettre en œuvre, dans leurs législations nationales, les Directives Internationales Volontaires pour une Pêche Artisanale Durable de la FAO, afin :**

D'améliorer la gouvernance pour une gestion plus transparente et participative des pêcheries ;

De donner la priorité d'accès aux ressources à la pêche artisanale durable

De mettre en œuvre le droit à l'alimentation, et de garantir la contribution de la pêche à la réalisation de ce droit ;

- ▶ **Appelons les partenaires techniques et financiers, les organisations professionnelles et les organisations de la société civile à s'investir pour que ces directives deviennent des outils efficaces qui permettent au secteur de la pêche artisanale de**





déployer tout son potentiel en tant que moteur d'un développement social, environnemental et économique durable, qui préserve leurs cultures, leurs savoirs et leurs savoir-faire traditionnels.

Nous espérons que, en cette Journée Internationale de la Femme, nos voix de femmes africaines de la pêche artisanale seront entendues par nos Gouvernants.

